

PRÉFECTURES DU PAS-DE-CALAIS ET DU NORD

Commune de HARNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE
par la S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté inter-préfectoral du 29 mai 2020, une enquête publique est ouverte, dans la commune de HARNES, pendant 33 jours à partir du 22 juin 2020, sur la demande d'extension du plan d'épandage par la S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE.

M. Fabrice DESAILLY (Directeur de l'usine) est chargé du suivi du dossier de la S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE (Tél. : 03.21.08.78.00).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de HARNES, siège de l'enquête, sise 35 rue des Fusillés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (l'attention du public est attirée sur le fait que l'accès en mairie est réservé aux personnes munies d'un masque) ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.mccain.fr/mentions-legales>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies du :

- **Pas-de-Calais** : Acheville, Achicourt, Acq, Agnez-lez-Duisans, Aix-Noulette, Anzin-Saint-Aubin, Arleux-en-Gohelle, Auchy-les-mines, Bailleul-Sire-Berthoult, Baralle, Bénifontaine, Bois-Bernard, Brebières, Carency, Carvin, Courrières, Dainville, Dourges, Douvrin, Duisans, Ecurie, Etaing, Eterpigny, Etrun, Fampoux, Farbus, Fresnes-les-Montauban, Fresnoy-en-Gohelle, Frevin-Capelle, Gavrelle, Gouves, Grenay, Haisnes, Hamblain-les-Prés, Haucourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Hénin-Beaumont, Hulluch, Izel-les-Equerchin, La Comté, Lattre-Saint-Quentin, Leforest, Loos-en-Gohelle, Maroeuil, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuvireuil, Noyelles-les-Vermelles, Oppy, Penin, Quiéry-la-Motte, Roclincourt, Rouvroy, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Thélus, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Villers-au-Bois, Vitry-en-Artois, Wancourt, Wanquetin, Willerval et Wingles.

- **Nord** : Annoeullin, Attiches, Avelin, Bauvin, Bersée, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Cuincy, Don, Douai, Esquerchin, Faumont, Gondecourt, Hantay, Illies, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marquillies, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pevèle, Ostricourt, Phalempin, Provin, Raimbecourt, Salomé, Seclin, Thumeries, Tourmignies et Wahagnies.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de HARNES siège de l'enquête, du 22 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de HARNES ou les formuler à M. Dominique BOIDIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 22 juin 2020 de 8h30 à 12h00,
- le mardi 30 juin 2020 de 13h30 à 17h00,
- le mercredi 8 juillet 2020 de 8h30 à 12h00,
- le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h00,
- le vendredi 24 juillet 2020 de 13h30 à 17h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 22 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – MC CAIN ALIMENTAIRE EXTENSION EPANDAGE– *Réagir à cet article.*

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de HARNES ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'extension du plan d'épandage.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – MC CAIN ALIMENTAIRE EXTENSION EPANDAGE) les informations relatives à ce projet.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
des POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
pour l'ENVIRONNEMENT
DCPI - BICPE

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DCPPAT - BICUPE - SIC - LL - 2020 - **84**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de HARNES

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DU PLAN D'ÉPANDAGE par la S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU
MÉRITE

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination du Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU le décret du 29 octobre 2019 portant nomination de M. Nicolas VENTRE, en qualité de Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de Région Hauts-de-France, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord, Préfet du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-10-17 du 6 septembre 2019 accordant la délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas VENTRE en qualité de Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Nord ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée par la **S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE** dont le siège social est situé Zone Industrielle de la Motte du Bois – Rue Pierre Jacquart - 62440 HARNES en vue d'être autorisée pour une extension du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration interne du site de HARNES ;

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU le rapport de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 13 janvier 2020, déclarant la recevabilité du dossier ;

VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France en date du 9 décembre 2019 ;

VU le mémoire en réponse en date du 9 janvier 2020 de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France ;

VU l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Administratif de LILLE en date du 27 février 2020 désignant M. Dominique BOIDIN, Chargé de gestion à l'Etablissement Public Foncier NPDC, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des préfetures du Pas-de-Calais et du Nord ;

A R R Ê T E N T

ARTICLE 1^{er} :

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique, du 22 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus, soit 33 jours, à la mairie de HARNES sise 35, rue des Fusillés, siège de l'enquête.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Dominique BOIDIN, Chargé de gestion à l'Etablissement Public Foncier NPDC, retraité, Commissaire-Enquêteur pour cette même enquête publique.

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, à la mairie de HARNES, siège de l'enquête, sise 35, rue des Fusillés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.mccain.fr/mentions-legales>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier numérique pourra également être consulté dans les mairies du :

- Pas-de-Calais :

Acheville, Achicourt, Acq, Agnez-lez-Duisans, Aix-Noulette, Anzin-Saint-Aubin, Arleux-en-Gohelle, Auchy-les-mines, Bailleul-Sire-Berthoult, Baralle, Bénifontaine, Bois-Bernard, Brebières, Carency, Carvin, Courrières, Dainville, Dourges, Douvrin, Duisans, Ecurie, Etaing, Eterpigny, Etrun, Fampoux, Farbus, Fresnes-les-Montauban, Fresnoy-en-Gohelle, Frevin-Capelle, Gavrelle, Gouves, Grenay, Haisnes, Hamblain-les-prés, Haucourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Henin-Beaumont, Hulluch, Izel-les-Equerchin, La Comté, Lattre-Saint-Quentin, Leforest, Loos-en-Gohelle, Maroeuil, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuvireuil, Noyelles-les-Vermelles, Oppy, Penin, Quiéry-la-Motte, Roclincourt, Rouvroy, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Thélus, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Villers-au-Bois, Vitry-en-Artois, Wancourt, Wanquetin, Willerval et Wingles.

- Nord :

Annoeullin, Attiches, Avelin, Bauvin, Bersée, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Cuincy, Don, Douai, Esquerchin, Faumont, Gondecourt, Hantay, Illies, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marquillies, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pevèle, Ostricourt, Phalempin, Provin, Raimbeaucourt, Salomé, Seclin, Thumeries, Tourmignies et Wahagnies.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :

M. Dominique BOIDIN, Chargé de gestion à l'Etablissement Public Foncier NPDC, retraité, commissaire enquêteur, sera présent à la Mairie de HARNES, siège de l'enquête :

- le lundi 22 juin 2020 de 8 h 30 à 12 h 00,
- le mardi 30 juin 2020 de 13 h 30 à 17 h 00,
- le mercredi 8 juillet 2020 de 8 h 30 à 12 h 00,
- le jeudi 16 juillet 2020 de 13 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi 24 juillet 2020 de 13 h 30 à 17 h 00.

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête de la commune de HARNES, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – MC CAIN ALIMENTAIRE EXTENSION EPANDAGE – Réagir à cet article.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais précité.

ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de HARNES et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage et d'épandage :

- **Pas-de-Calais** : Acheville, Achicourt, Acq, Agnez-lez-Duisans, Aix-Noulette, Anzin-Saint-Aubin, Arleux-en-Gohelle, Auchy-les-mines, Bailleul-Sire-Berthoult, Baralle, Bénifontaine, Bois-Bernard, Brebières, Carency, Carvin, Courrières, Dainville, Dourges, Douvrin, Duisans, Ecurie, Étaing, Éterpigny, Etrun, Fampoux, Farbus, Fresnes-les-Montauban, Fresnoy-en-Gohelle, Frevin-Capelle, Gavrelle, Gouves, Grenay, Haisnes, Hamblain-les-prés, Haucourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Henin-Beaumont, Hulluch, Izel-les-Equerchin, La Comté, Lattre-Saint-Quentin, Leforest, Loos-en-Gohelle, Maroeuil, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuvireuil, Noyelles-les-Vermelles, Oppy, Penin, Quiéry-la-Motte, Roclincourt, Rouvroy, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Thélus, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Villers-au-Bois, Vitry-en-Artois, Wancourt, Wanquetin, Willerval et Wingles.

- **Nord** : Annoeullin, Attiches, Avelin, Bauvin, Bersée, Camphin-en-Carembault, Carmin, Chemy, Cuincy, Don, Douai, Esquerchin, Faumont, Gondecourt, Hantay, Illies, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marquillies, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pevèle, Ostricourt, Phalempin, Provin, Raimbeaucourt, Salomé, Seclin, Thumeries, Tourmignies et Wahagnies.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – MC CAIN ALIMENTAIRE EXTENSION EPANDAGE.

ARTICLE 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à Monsieur M. Fabrice DESAILLY (Directeur de l'usine) chargé du suivi du dossier de la S.A.S MC CAIN ALIMENTAIRE (Tél. : 03.21.08.78.00).

ARTICLE 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre de la commune de HARNES sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

ARTICLE 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – MC CAIN ALIMENTAIRE EXTENSION EPANDAGE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

ARTICLE 9 :

Le Conseil Municipal de la commune de HARNES et celui des communes du :

- Pas-de-Calais : Acheville, Achicourt, Acq, Agnez-lez-Duisans, Aix-Noulette, Anzin-Saint-Aubin, Arleux-en-Gohelle, Auchy-les-mines, Bailleul-Sire-Berthoult, Baralle, Bénifontaine, Bois-Bernard, Brebières, Carency, Carvin, Courrières, Dainville, Dourges, Douvrin, Duisans, Ecurie, Etaing, Eterpigny, Etrun, Fampoux, Farbus, Fresnes-les-Montauban, Fresnoy-en-Gohelle, Frevin-Capelle, Gavrelle, Gouves, Grenay, Haisnes, Hamblain-les-prés, Haucourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Henin-Beaumont, Hulluch, Izel-les-Equerchin, La Comté, Lattre-Saint-Quentin, Leforest, Loos-en-Gohelle, Maroeuil, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuvireuil, Noyelles-les-Vermelles, Oppy, Penin, Quiéry-la-Motte, Roclincourt, Rouvroy, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Thélus, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Villers-au-Bois, Vitry-en-Artois, Wancourt, Wanquetin, Willerval et Wingles.

- **Nord** : Annoeullin, Attiches, Avelin, Bauvin, Bersée, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Cuincy, Don, Douai, Esquerchin, Faumont, Gondecourt, Hantay, Illies, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marquillies, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pevèle, Ostricourt, Phalempin, Provin, Raimbeaucourt, Salomé, Seclin, Thumeries, Tourmignies et Wahagnies, donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

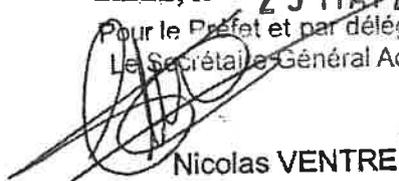
Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 10 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, les Sous-Préfets de LENS et DOUAI, et les Maires des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais précitées, et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LILLE, le 29 MAI 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint


Nicolas VENTRE



ARRAS, le 29 MAI 2020

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Alain CASTANIER

Copies destinées à :

- MC CAIN ALIMENTAIRE – Z.I de la Motte du Bois – Rue Pierre Jacquart – CS 90308 – 62440 HARNES
- Préfecture de la Région des Hauts de France
- Sous-Préfectures de LENS et DOUAI
- Mairies du
- **Pas-de-Calais** : Acheville, Achicourt, Acq, Agnez-lez-Duisans, Aix-Noulette, Anzin-Saint-Aubin, Arleux-en-Gohelle, Auchy-les-mines, Bailleul-Sire-Berthoult, Baralle, Bénifontaine, Bois-Bernard, Brebières, Carency, Carvin, Courrières, Dainville, Dourges, Douvrin, Duisans, Ecurie, Etaing, Eterpigny, Etrun, Fampoux, Farbus, Fresnes-les-Montauban, Fresnoy-en-Gohelle, Frevin-Capelle, Gavrelle, Gouves, Grenay, Haisnes, Hamblain-les-prés, Haucourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Henin-Beaumont, Hulluch, Izel-les-Equerchin, La Comté, Lattre-Saint-Quentin, Leforest, Loos-en-Gohelle, Maroeuil, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuvireuil, Noyelles-les-Vermelles, Oppy, Penin, Quiéry-la-Motte, Roclincourt, Rouvroy, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Thélus, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Villers-au-Bois, Vitry-en-Artois, Wancourt, Wanquetin, Willerval et Wingles.
- **Nord** : Annoeullin, Attiches, Avelin, Bauvin, Bersée, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Cuincy, Don, Douai, Esquerchin, Faumont, Gondecourt, Hantay, Illies, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marquillies, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pevèle, Ostricourt, Phalempin, Provin, Raimbeaucourt, Salomé, Seclin, Thumeries, Tourmignies et Wahagnies.
- M. Dominique BOIDIN, Commissaire-Enquêteur
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Services Risques)
- Dossier - Chrono